



# Consignes de sécurité à l'attention des organisateurs

Version du 18 novembre 2015



Suite aux attentats du vendredi 13 novembre 2015, l'état d'urgence est décrété et le niveau d'alerte VIGIPIRATE a été rehaussée.

Dans ce cadre, les préfets peuvent avoir pris des dispositions spécifiques par arrêté pour la sécurité de tous.

## En région Ile de France

**Sont strictement interdits** par arrêté de la Préfecture de Police :

- Les manifestations sur voie publique (y compris lieux public extérieurs) :
  - Entraînements (par exemple : escrime, trollball, quidditch, etc...)
  - Rassemblements
- L'utilisation d'artifices (pétards, fumigènes, etc...)

## Autres régions de France

**Les Préfets et Maires peuvent avoir pris des dispositions analogues** à celles en vigueur en région parisienne. Renseignez-vous auprès de leurs services.

## Conseils

**En cas de manifestation en extérieur** (entraînement par exemple), rapprochez-vous de votre mairie ou de structures sportives afin de demander l'autorisation d'utiliser des structures permettant une pratique en intérieur.

**En cas de manifestation en intérieur**, les organisateurs sont **responsables de la sécurité** des personnes présentes. Dans tous les cas, rapprochez-vous de la mairie pour vous assurer que les mesures mises en place sont suffisantes.

**Signalez votre manifestation** à la mairie et aux forces de l'ordre.

## Rappel

Toute infraction à un arrêté peut être punie d'une amende de 11 à 3 750€ et d'une peine de prison de huit jours à deux mois.

Pour toute question : [securite@fedegn.org](mailto:securite@fedegn.org)

**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**  
Agréée Jeunesse et Education Populaire  
16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy  
Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39  
Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org) – Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)